

Mende, le 10 juin 2021

## COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 10 JUIN 2021

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Tout d'abord merci de nous réunir en présentiel comme nous en avons formulé le souhait.

Si les organisations syndicales se limitent à la présence des titulaires, et l'administration aux seules personnes concernées par les points de l'ordre du jour, nous devrions réussir, à compter de ce jour, à nous réunir dans le strict respect des préconisations. Notons toutefois que la crise sanitaire nous a permis de nous familiariser avec les différentes applications de visioconférence et nous n'excluons pas le recours à cette modalité, pour des questions très restreintes et urgentes, si les agendas des uns et des autres ne nous permettent pas de le faire autrement.

Cela fait maintenant une semaine que notre directrice a été victime d'un accident.

Elle est apparemment dans l'incapacité d'exercer sa mission et quelques questions nous viennent à l'esprit :

- pourquoi la direction n'a t'elle pas encore communiqué sur le sujet, soit par le biais d'Ulysse 48, soit par un message à tous les agents ?
- comment se fait-il que tous les élus aient été destinataires d'un message (relatif au télétravail) signé « Caroline Pernot », ce lundi ?
- quelle est la durée prévisible de son absence ?

Même si nous ne doutons plus des possibilités techniques de réunion en distanciel (cf plus haut dans le texte), il nous semble inconcevable que la directrice puisse exercer ses fonctions pendant une longue période sans être présente en personne à la DDFIP de la Lozère.

- un·e intérimaire va t'il·elle être éventuellement nommé·e ?

Un des points de l'ordre du jour porte sur le nouveau protocole de télétravail (pour information).

Nous vous rappelons que lors du CTR du 19 avril, ce sujet avait suscité de la part de nos élus nationaux des questions sur le versement d'une indemnité pour la prise en charge des frais engagés par les télétravailleurs et et télétravailleuses, sur l'imputabilité des accidents de service au domicile de l'agent·e pendant ses journées de télétravail, sur un cadrage clair net et précis de la prise en charge de cette nouvelle modalité de travail dans les collectifs de travail.

La Direction Générale avait rejeté ces demandes ou n'avait pas répondu à ces interrogations, les élus avaient décidé de quitter la séance et de ne pas apposer leur signature sur ce protocole DGFIP. Il ne sera donc pas question pour nous d'adopter un protocole local, mais cela ne nous empêchera pas d'en débattre, à la lumière de nos expériences personnelles respectives et du contexte particulier auquel nous avons été confrontés durant les pics de la pandémie, mais également au regard de la situation géographique de notre département.

Et c'est dans ce même état d'esprit que nous aborderons les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Et avant tout, nous nous souhaitons une bonne réunion pour ce retour en présentiel.